Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2022/18 - Juillet 2022

Le nouveau service du Snefcca : accompagnement lors de la vente

Le Snefcca propose un nouveau service aux adhérents : accompagner le chef d'entreprise dans son projet de vente.

Après de nombreux échanges avec les adhérents, le syndicat a constaté que la vente d'une entreprise n'est pas toujours une simple affaire. Manque de préparation, de communication et d'information, ce sont les principaux freins qu'un chef d'entreprise rencontre.

Les vendeurs potentiels n'ont pas tous les outils en main : ils manquent d'informations fiables, impartiales et adaptées au sujet des différentes possibilités de vente. Ils ne connaissent pas leur situation patrimoniale, le marché et la valeur de leur entreprise. De plus, ils ne sont pas suffisamment préparés et prennent souvent des décisions dans la précipitation comme la cession de son entreprise sans une juste évaluation de ses caractéristiques. Le Snefcca recommande de réfléchir sur ce sujet au minimum deux ans avant ladite vente. Cela commence par diffuser l'information auprès de ses salariés et de ses clients pour faciliter la cohésion. La bonne connaissance de la profession et de ses particularités, l'impartialité et l'objectivité dans les informations fournies et les prestations des intervenants est indispensable.

Dans certains cas, l'entreprise est, après cession, vidée petit à petit de sa

substance et perd son personnel avant de finir par disparaître du marché.

Pour éviter toute difficulté dans cette importante prise de décision, le Conseil d'Administration du Snefcca a décidé de créer un nouveau service d'accompagnement des chefs d'entreprise dans leur projet de vente. Il aura pour objectif :

- d'informer sur les procédures, les différentes possibilités de vente et les méthodes d'évaluation pour déterminer le prix de vente (fonds de commerce ou société commerciale),
- d'organiser des sessions de formation pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet,
- de créer une structure interne de conseil sur le sujet (exclusivement constituée de permanents pour des raisons de confidentialité) avec l'appui d'une équipe de partenaires externes : cabinet d'avocats, expert-comptable, notaire, CODINF (informations commerciales) qui sera chargée :
  - de recueillir les informations sur l'entreprise à vendre, la situation patrimoniale et les souhaits du dirigeant,
  - du montage du dossier de cession,
  - de la mise en relation avec de potentiels acheteurs,
  - de la rédaction des actes juridiques.

D'un point de vue déontologique cette structure n'interviendra toujours que pour une seule des parties à la vente. L'intervention de la structure interne du Snefcca est incluse dans la cotisation.

L'intervention de l'équipe externe selon des conditions tarifaires préférentielles.

Cette première information est destinée à vous alerter sur la mise en place de ce service, une prochaine abordera de façon simple les méthodes d'évaluation en cas de cession soit d'un fonds de commerce soit d'une société, ainsi que les modalités pratiques et financières d'accès au service.